

COMMUNE DE LADINHAC

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 SEPTEMBRE 2015

Le conseil municipal de LADINHAC s'est réuni le jeudi 10 septembre 2015 à 20H30 à la mairie de LADINHAC sur la convocation de Monsieur Clément ROUET, Maire, en date du 3 septembre 2015.

Étaient présents :

Mesdames et Messieurs Clément ROUET, Monique CANTAREL, Philippe CASTANIER, Christelle GARRIGOUX, Fabien LONGUECAMP, Roland MAFFRE, Ghislain SERIEYS.

Étaient représentés :

Madame Marguerite LABORIE par Madame Monique CANTAREL,
Monsieur Jean Fabien CHAZOULE par Monsieur Roland MAFFRE,
Monsieur Gilbert DELPUECH par Madame Christelle GARRIGOUX,
Madame Catherine JAMMES par Monsieur Fabien LONGUECAMP ; elle suivait par ailleurs la réunion par audioconférence.

Secrétaire de séance : Ghislain SERIEYS

I. APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 24 AOUT 2015

Madame Christelle GARRIGOUX est absente

Après échange de vues entre les membres du conseil municipal relatif au formalisme des compte-rendus, en particulier sur le fait que la position exprimée par chaque conseiller puisse être mentionnée nommément, Monsieur le Maire propose l'approbation du compte-rendu de la séance du 24 août 2015.

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

II. PROJET EOLIEN

Monsieur le Maire indique que suite à la présentation réalisée par la société ENERTRAG le 24 août 2015 et tel qu'indiqué dans le compte-rendu de la réunion, le Conseil Municipal doit donner son avis sur la réalisation d'une étude de faisabilité de projet éolien sur la commune par cette société.

Il rappelle que la gestion d'un projet éolien s'inscrit dans un processus qui comprend plusieurs étapes.

L'étude de faisabilité constitue un préliminaire essentiel qui permettra notamment d'évaluer les impacts sur l'environnement, de réaliser des études de vents afin de savoir si le projet sera rentable.

Monsieur le Maire donne lecture des propriétaires de la commune dont les parcelles se trouvent sur la zone potentiellement concernée par le projet.

Monsieur le Maire indique par ailleurs que trois autres communes travaillent également sur un projet éolien : PRUNET, LABESSERETTE, LAFEUILLADE EN VEZIE.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à bulletin secret, avec 9 voix « pour » :

- **Autorise la société ENERTRAG à réaliser l'étude de faisabilité**
- **Donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer tous documents s'y rattachant**

Madame Christelle GARRIGOUX, absente, et Monsieur Gilbert DELPUECH n'ont pas participé au vote en raison de leur lien familial avec l'un ou l'autre des propriétaires des parcelles concernées par le projet.

III. ACQUISITION FONCIERE POUR LE CAPTAGE MAFFRE

Arrivée de Madame Christelle GARRIGOUX.

Roland MAFFRE sort de la salle.

Monsieur le Maire indique que dans le cadre des travaux de captage réalisés :

* sur la parcelle N°D 650 il est nécessaire de procéder à l'acquisition d'environ 1800 m² de terrain afin de constituer le périmètre de protection immédiate requis.

* sur la parcelle N°AB 95 il est nécessaire de procéder à l'acquisition du terrain clôturé autour de la chambre de captage Les Gouttes

Il propose que cette acquisition se fasse auprès des propriétaires concernés à savoir d'une part Monsieur Roland MAFFRE et d'autre part Monsieur René MAFFRE, au prix de 0,50 €/m².

L'acquisition sera réalisée via un acte administratif afin de limiter les frais y afférents.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité donne son accord pour l'acquisition envisagée au prix de 0,50 €/m².

IV. DETR 2015 2^{ème} APPEL A PROJETS

Monsieur le Maire présente d'une part les éléments relatifs à l'avant-projet définitif de rénovation des maisons CARRIER 1 et 2 transmis par le Cabinet TEYSSOU et d'autre part les outils de financement envisagés.

Le projet pourra faire l'objet d'une demande de subvention au titre de la DETR 2015 à concurrence de 40%.

Le coût prévisionnel de l'opération en phase APD s'élève à 350 243 € hors taxes.

Monsieur le Maire sollicite l'accord du Conseil Municipal sur l'avant-projet définitif.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité donne son accord sur l'avant-projet définitif de rénovation des maisons CARRIER 1 et 2 et valide la demande de subvention au titre de la DETR 2015 complémentaire à hauteur de 40 % du plan de financement prévisionnel.

V. ADMISSION EN NON VALEUR

Monsieur le Maire propose l'admission en non-valeur d'une somme de 84,68 € correspondant à un solde de loyer impayé de 2011, créance irrécouvrable suite à une procédure de surendettement de Madame Gilda NUGOU.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité décide d'admettre en non- valeur la somme de 84,68 € en faveur de Madame Gilda NUGOU. Cette somme sera imputée au crédit du compte 6541 et au débit du compte 022.

VI. QUESTIONS DIVERSES

- Accueil des réfugiés de guerre et demandeurs d'asile :

Monsieur le Maire donne lecture du courrier adressé au début de la semaine par Monsieur le Ministre de l'Intérieur aux Maires de France et relatif à l'accueil des réfugiés de guerre sur notre territoire.

Il rappelle, pour mémoire, que la Commune avait accueilli en 1975 une famille de réfugiés cambodgiens au lieu-dit Trémouille.

Un état des lieux des locaux communaux disponibles permet d'établir que nous pourrions proposer d'accueillir une famille avec des enfants au premier étage du presbytère.

Monsieur le Maire propose d'acter cette proposition.

Par ailleurs, il précise que Catherine JAMMES représentera la Commune lors de la réunion organisée par le Ministère de l'Intérieur à Paris sur les conditions administratives et financières de cet accueil le 12 septembre.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité valide cette proposition d'accueil d'une famille de réfugiés au sein d'un logement communal.

- Achat de mobilier pour l'école :

Monsieur le Maire indique que deux tables et une chaise ont été achetés pour l'école soit une dépense de 431,70 € TTC suivant facture de l'UGAP.

Cette acquisition constitue un investissement.

Monsieur le Maire propose d'affecter la somme de 432,00 € comme suit :

-Crédit du compte 2184

-Débit du compte 2315/16

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité valide cette proposition.

- Travaux d'accessibilité :

Monsieur le Maire propose l'adoption du devis de l'entreprise MEYNIEL relatif à la réalisation des travaux d'accessibilité de l'école pour un montant de 1003,75 euros HT.

Les travaux devront être réalisés lors de prochaines vacances scolaires.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité donne son accord sur le devis de l'entreprise MEYNIEL.

Monsieur le Maire présente l'étude réalisée par le Cabinet TEYSSOU permettant d'avoir une vision globale de l'accessibilité sur l'ensemble du bâtiment actuellement affecté à la cantine scolaire sans exclure une affectation différente du bâtiment pour l'avenir. Ce projet prend notamment en compte le réaménagement des toilettes, l'inversion du sens des portes d'entrée, le rehaussement de la terrasse, l'accessibilité du sous-sol.

Le coût des travaux est évalué à 42 950 € HT.

Monsieur le maire rappelle que ces travaux s'inscrivant dans le cadre de l'accessibilité des locaux, ils peuvent être subventionnés dans le cadre de la DETR sollicitée en début d'année.

Il invite le Conseil Municipal à valider le projet présenté.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité donne son accord sur le projet présenté.

- Informations diverses :

* Monsieur le Maire indique qu'à la suite des derniers prélèvements d'eau réalisés l'arrêté d'interdiction de consommation d'eau sur Cances est levé à compter de ce jour.

*S'agissant des réservoirs alimentant l'eau potable de la commune, suite aux préconisations de l'Agence Régionale de Santé (ARS), Monsieur le Maire propose l'acquisition de doseurs de chlore.

Le Conseil Municipal valide l'acquisition de doseurs de chlore.

*Monsieur le Maire indique que Madame Jeanine BESSEYROT suivra un stage en vue de l'obtention du BAFA (Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur) du 19 au 26 octobre 2015.

*Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la mise en sommeil du club de football de la commune. L'association AS de Ladinhac demeure toutefois référente en ce qui concerne le club de couture Les Aiguilles Créatives.

*Monsieur le Maire informe le Conseil que suite à un défaut d'entente entre vendeur et acheteur sur la surface foncière, le projet de construction présenté par M. CHAZOULE au Pouget et pour lequel une demande de dérogation avait été sollicitée et obtenue par la Commune, n'aura pas de suite.

*Monsieur le Maire indique que le tracteur tondeuse de la commune est en panne. Un devis de remise en état de l'entreprise QUIERS chiffre la remise en état à 1007,00 € HT.

Le devis indique la présence de limaille dans la transmission.

Eu égard à cette réserve et au coût de la remise en état, une réflexion s'engage sur ce que coûterait l'acquisition d'un tracteur tondeuse neuf.

Catherine JAMMES recommande la consultation du site Internet AGORA STORE qui permettrait d'avoir une idée du coût.

L'adresse du site : www.agorastore.fr

*Monsieur le Maire indique qu'une mise à jour du fichier des bénéficiaires du colis de Noël va être faite.

* Monsieur le Maire indique qu'il compte réunir prochainement la Commission électorale en fonction des disponibilités de ses membres.

* Monsieur le Maire indique que la réunion annuelle des responsables associatifs se déroulera dans le courant du mois de septembre.

* Monsieur le Maire rappelle que les élections régionales se dérouleront les 6 et 13 décembre 2015.

La prochaine réunion du Conseil Municipal aura lieu le 15 octobre 2015.

Ont signé Monsieur Clément ROUET, Maire et Ghislain SERIEYS, secrétaire de séance.